

1. Veuillez saisir l'adresse suivante sur la barre d'adresse de votre navigateur :

<https://contrat-interruptibilite.grdf.fr/login>



 <https://contrat-interruptibilite.grdf.fr/login>

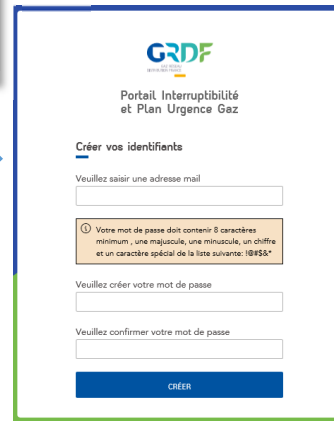
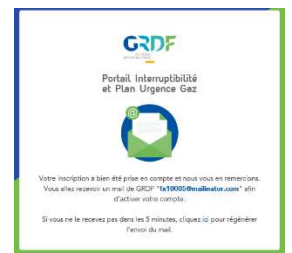
2. Veuillez cliquer sur le bouton « Première connexion »



3. Veuillez saisir l'identifiant temporaire qui figure sur le courrier envoyé à l'adresse de votre site (Il est sous la forme «ID1234AA») puis cliquer sur le bouton « Valider ».



4. Veuillez saisir votre adresse email et choisir un mot de passe puis cliquer sur le bouton « Créer »

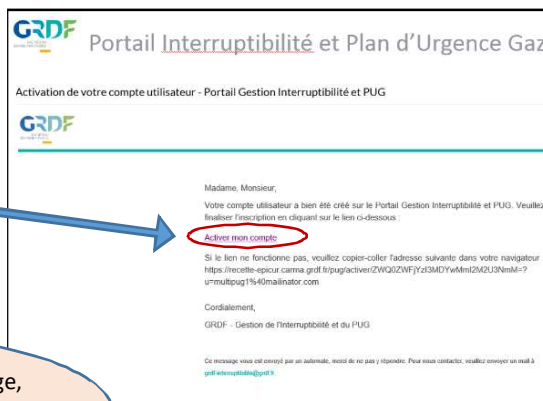



5. Vous recevrez dans l'heure un email provenant de :

nepasrepondre@notification.grdf.fr


Vérifier SVP votre boîte SPAM !

→ Dans ce mail veuillez cliquer sur :



6. Votre compte a été activé, veuillez vous connecter avec votre email et votre mot de passe

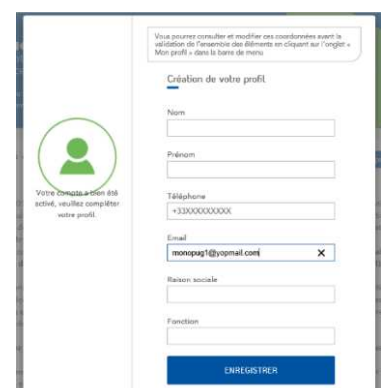
✔ Votre compte a bien été activé, vous pouvez maintenant vous connecter en utilisant l'adresse mail et le mot de passe que vous avez choisis



En cas de non réception du message, veuillez envoyer SVP un mail à : grdf-interruptibilite@grdf.fr

⚠ Votre identifiant est maintenant votre adresse mail, l'identifiant temporaire (ID1234) n'existe plus

7. Veuillez compléter votre profil et cliquer sur le bouton « Enregistrer » (vous pourrez toujours le modifier ultérieurement)



Bienvenue sur le Portail Interruptibilité et Plan Urgence Gaz

Vous êtes titulaire du contrat de fourniture de gaz pour un ou plusieurs sites industriels de Consommation Annuelle de Référence (CAR) supérieure à 5 GWh.

Répondre à l'enquête annuelle Plan d'Urgence Gaz (PUG)

Répondre à l'enquête annuelle

Contexte :

Par la délibération N°2018-037, la Commission de Régulation de l'Énergie a ajouté un terme tarifaire Stockage au tarif d'utilisation des réseaux de

8. Vous êtes sur l'accueil du portail PUG.

Veuillez lire l'ensemble des informations et cliquer sur le bouton : « Répondre à l'enquête annuelle »

9. Veuillez compléter le N° de référence PCE (de la forme G123456) afin de débiter la réponse à l'enquête PUG

- Sécurité des données -

Vérification de votre site

Cette étape sert à authentifier que vous êtes le détenteur du contrat de fourniture pour ce site. Le N° de PCE demandé est sous la forme G1XXXXXX et se trouve sur votre facture d'énergie Gaz

Pour accéder au questionnaire PUG pour ce site, veuillez SVP saisir son N° :

Grdf Test 106
RUE BARBUSSE - 59282 DOUCHY LES MINES

Pour accéder au formulaire, veuillez saisir le N° de PCE

G1XXXXXX

OK

Début du questionnaire PUG

10. Veuillez choisir « Oui » ou « Non » (⚠ Non est défini par défaut)

Non : le site présente des risques en cas de délestage. Vous devez répondre aux 3 compléments d'information.

Oui : Le site ne présente aucun risque en cas de délestage

Veuillez prendre connaissance des informations puis cocher la case, et ensuite cliquer sur le bouton « Suivant ».

Questionnaire Plan d'Urgence GAZ

Ce site a été identifié comme site d'activité industrielle. Si tel n'était pas le cas, veuillez s'il vous plaît en informer GRDF, en indiquant le n° de SIRET du site ainsi que sa référence de PCE (G1088213), afin que GRDF procède à sa mise à jour. Pour nous contacter, veuillez envoyer un mail à grdf-interruptibilite@grdf.fr

Par la délibération N°2018-037, la Commission de Régulation de l'Énergie (C.R.E) a ajouté un terme tarifaire Stockage, terme dû pour tous les sites raccordés à un réseau de Distribution. Ce nouveau terme est fonction de la modulation hivernale de chaque site. La C.R.E prévoit toutefois qu'en seront exemptés les sites industriels dont la Consommation Annuelle de Référence est supérieure à 5.000.000 kWh et qui seront déclarés, dans le présent questionnaire, ne présenter aucun risque en cas de délestage.

Concrètement, les sites déclarés sans risque en cas de délestage doivent pouvoir :

- Descendre leur consommation à moins de 10% de leur consommation journalière moyenne annuelle;
- Sous un préavis de 12h;
- Pendant toute la durée du déclenchement du Plan d'Urgence Gaz.

Le site peut-il sans risques avérés, en cas de déclenchement du Plan d'Urgence Gaz, descendre sa consommation à moins de 10% de sa consommation journalière moyenne annuelle en moins de 12h aussi longtemps que ce PUG sera en vigueur ?

Oui Non

✓ Votre fournisseur de Gaz Naturel sera exempté de paiement mensuel du terme « Stockage » pour ce site.

J'ai pris connaissance de l'ensemble des informations ci-dessus.

J'ai pris acte que ma réponse est engageante et qu'elle ne pourra plus être modifiée après la clôture du questionnaire, c'est-à-dire le 5 avril 2019 à 23h59.

Les réponses seront donc prises en compte pour l'ensemble de la période du 5 Avril 2019 au 31 Mars 2020.

Etape 1/2

11. Veuillez renseigner vos 2 contacts opérationnels puis cliquer sur le bouton « Valider » : C'est seulement à ce moment que vos données sont sauvegardées et votre choix pris en compte.

Désignation des contacts opérationnels pour le site

ⓘ En cas de crise grave, GRDF doit pouvoir joindre le site pour lui donner toutes les informations utiles. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'indiquer 2 contacts opérationnels pour ce site quelles que soient les réponses apportées au questionnaire.

NB : En cas de déclenchement de PUG, pour les sites s'étant déclarés comme ne présentant aucun risque, GRDF enverra un SMS et un mail à ces deux contacts opérationnels, qui seront alors chargés de mettre en œuvre la descente de la consommation du site à moins de 10% de sa consommation journalière moyenne annuelle en moins de 12 heures. Un test de communication pourra être mis en œuvre par GRDF pour vérifier la conformité des coordonnées transmises.

Un mail sera envoyé aux contacts opérationnels pour les informer de leur rôle.

Veuillez saisir les coordonnées des 2 contacts opérationnels désignés pour le site G1087973

Contact opérationnel n°1

Liste des contacts déjà saisis

Contact opérationnel n°2

Liste des contacts déjà saisis

Afin de pouvoir enregistrer un contact de site vous devez soit choisir le contact lié à l'adresse e-mail saisie, soit saisir une adresse e-mail différente et non connue de notre base de données de contacts.

Souhaitez-vous utiliser ce contact site pour votre site ?

Après validation, ce questionnaire PUG sera terminé.

Vous pourrez encore visualiser vos réponses jusqu'au 30 juin 2019. Nous vous remercions.

Etape 2/2

Le questionnaire est maintenant terminé

Attention : Vous pourrez modifier l'ensemble de vos réponses jusqu'au 5 avril 2019
Passé cette date, votre choix sera irrévocable jusqu'au 31 mars 2020.

Vous pouvez joindre l'équipe PUG en envoyant un mail à l'adresse : grdf-interruptibilite@grdf.fr